

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 21 JANVIER 2016

SOMMAIRE

- 1) Tournez manège
- 2) Et maintenant les musulmans...
- 3) Fin de l'état d'urgence ??
- 4) Faire redescendre la pression
- 5) Rejet des amendements
- 6) Il veut des ouvriers gratos !!
- 7) Et Le Guen veut supprimer les syndicats ouvriers pas patronaux...

Gérard Diez La Presse en Revue

MEILLEURS VOEUX



I) Remaniement : les différents scénarios



Emmanuel Macron et Manuel Valls Crédits photo : KENZO TRIBOUILLARD/AFP

Marc de Boni

LE SCAN POLITIQUE - Des rumeurs persistantes donnaient notamment Laurent Fabius et Michel Sapin sur le départ pour rejoindre le Conseil constitutionnel. Les écologistes pourraient faire leur retour au gouvernement.

Il était attendu depuis la fin de la campagne des élections régionales, il a ensuite été repoussé vers la mi-février: un important remaniement gouvernemental pourrait finalement intervenir avant la fin du mois de Janvier. Selon le patron des députés PS Bruno le Roux, invité dimanche de Radio J, «il y aura un remaniement dans les semaines qui viennent». A seulement 18 mois de l'élection présidentielle de 2017, le député de Seine-Saint-Denis s'est exprimé en faveur d'un «élargissement de la majorité» à des personnalités «capables de se battre pour faire réussir le pays en menant la politique décidée par le président». Une prise de position d'un proche soutien de l'exécutif qui vient corroborer les bruits de couloirs faisant état d'une volonté de François Hollande de préparer les alliances futures, et de libérer certains de ses proches en vue de former

son équipe de campagne. Cet ajustement du dispositif gouvernemental devrait être le dernier avant la présidentielle.

Annoncé de manière persistante depuis plusieurs mois, le départ de Laurent Fabius pour le Conseil constitutionnel, dont il pourrait prendre la tête, semble se confirmer. Le ministre des Affaires étrangères pourrait être suivi chez les Sages par Michel Sapin, qui en a exprimé la volonté au mois de septembre dernier. Élisabeth Guigou pourrait reprendre le quai d'Orsay. Ce remaniement pourrait être l'occasion de voir Christiane Taubira quitter le ministère de la Justice pour rejoindre celui de la Culture. Une aubaine pour éviter au gouvernement les commentaires désobligeants au moment de l'examen du projet de réforme constitutionnel sur la déchéance de nationalité, attendu en février. Christiane Taubira qui devait initialement porter le texte, a exprimé à plusieurs reprises ses doutes à tel point que Manuel Valls lui-même a repris le dossier.

Incertitudes autour de Macron

Stéphane Le Foll pourrait également quitter le gouvernement. Porte-parole du gouvernement et très proche du président, le ministre de l'Agriculture aurait été averti de longue date par l'Élysée qu'il aurait en charge les préparatifs de la campagne. En signe d'ouverture, François Hollande pourrait faire entrer au gouvernement le patron du PRG Jean-Michel Baylet, dernier allié du PS encore au pouvoir. Le président pourrait tenter de ramener dans son giron Europe-Écologie en invitant Emmanuelle Cosse aux affaires, pour tourner la page de la brouille avec l'ancienne ministre Cécile Dufot. Les écologistes plus proches de l'exécutif et récemment partis pour fonder l'UDE, tels Jean-Vincent Placé, pourraient incarner une alternative si cette première option échouait. Des acteurs issus de la société civile pourraient enfin émerger.

Dernière inconnue de ce possible remaniement: le sort d'Emmanuel Macron. Selon le Parisien ce dimanche, le jeune ministre pourrait décider de claquer la porte. Mis régulièrement en concurrence avec Manuel Valls, l'actuel patron de Bercy ne digérerait pas de voir son projet de loi sur les nouvelles opportunités numériques finalement porté par Myriam El Khomri. En septembre dernier, lui-même s'était porté volontaire pour prendre la succession de François Rebsamen au ministère du Travail. Le verdict devrait tomber ce lundi matin, alors que François Hollande pourrait préciser son projet économique ainsi que les contours des textes correspondants attendus dans l'année. À l'inverse, une autre piste de travail prédit à Macron un ministère élargi à Bercy en cas de départ de Michel Sapin pour le conseil constitutionnel.

lefigaro.fr

MAIS AUSSI :

Remaniement ministériel : Hollande prépare son casting

À défaut de faire entrer des Verts, le chef de l'État pourrait promouvoir fin janvier de nouveaux visages issus de la société civile.

Enterrée après les attentats du 13 novembre, l'hypothèse d'un remaniement du gouvernement

revient sur le devant de la scène. Selon plusieurs de ses proches, François Hollande pourrait procéder à un lifting de son équipe, fin janvier ou début février, après la séquence commémorative des attentats de janvier et après sa tournée des vœux qui commence le 4 janvier (vœux au gouvernement) et se termine le 21 janvier (vœux au corps diplomatique).

Reste une inconnue : le périmètre. Le départ programmé du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, ainsi que l'hypothèse d'une nomination au Conseil constitutionnel du ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, ouvraient le jeu. Mais **le départ du premier est désormais exclu depuis le 13 novembre**. Quant aux intentions du second, elles restent mystérieuses. «Impossible de savoir ce que veut Fabius », soupire un conseiller gouvernemental, qui penche plutôt pour un départ. Une seule certitude : la sortie de la ministre du Logement, Sylvia Pinel, promise à l'exécutif de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. «Si Fabius part, on se dirige vers un jeu de chaises musicales », résume un ami du président.

Le cas Taubira

Dans ce contexte, plusieurs scénarios circulent au sommet de l'État : un «grand Bercy » pour Emmanuel Macron ou encore une arrivée - jugée improbable par beaucoup - d'Hubert Védrine au Quai d'Orsay. L'ancien ministre Frédéric Cuvillier, fidèle hollandais, pourrait revenir dans le jeu. **L'exécutif pourrait être tenté aussi de régler le cas Taubira**. Si l'Élysée et Matignon assurent que la garde des Sceaux, désavouée sur la déchéance de nationalité, restera à son poste, d'autres proches du Palais s'insurgent contre un tel scénario. C'est en effet à la ministre de la Justice qu'il reviendra de porter la réforme constitutionnelle devant le Parlement. Une tâche délicate pour une garde des Sceaux affaiblie, qui n'a jamais caché son rejet de la mesure et reste une cible privilégiée de la droite, dont le président aura besoin pour voter son texte. «Taubira doit partir », insiste un proche de Hollande, qui évoque une exfiltration à la Culture, où Fleur Pellerin est fragilisée. «Le problème, c'est Taubira elle-même, nuance un conseiller gouvernemental. Si elle ne veut pas partir, Hollande et Valls céderont. Ils ont trop besoin d'elle.»

Reste une autre inconnue : les écologistes. Le second tour des régionales a rappelé - s'il en était besoin - qu'un rassemblement de la gauche était impératif pour l'emporter dans les urnes. Avant les

attentats, une entrée des Verts, même dissidents, comme Jean-Vincent Placé, était fermement exclue à l'Élysée. Les proches du président jugeaient que cette manœuvre n'apporterait pas une voix à Hollande aux régionales. Depuis les élections, les hollandais sont divisés. Certains plaident pour une entrée de la patronne des Verts, Emmanuelle Cosse. D'autres estiment au contraire que les écologistes ne pèsent plus rien électoralement et que cela serait «s'abaisser » de leur «courir après » dans un moment où le président doit rester «régalien » et «au-dessus de la mêlée ».

La décision de maintenir la déchéance de nationalité dans le projet de loi constitutionnel rend toutefois très improbable un retour des écologistes qui se sont opposés avec virulence à cette mesure. «Hollande restera sur sa ligne de la cohérence », argue un proche. «Le fruit vert n'est pas mûr », sourit un autre, qui prévient : «Le grand soir du remaniement, avec recomposition politique, n'aura pas lieu ».

À défaut, Hollande pourrait tenter de jouer une nouvelle carte : celle du «renouveau ». Le mot est répété comme un mantra à l'Élysée. Séduisante, l'idée d'un gouvernement d'«union nationale » paraît en revanche difficile à mettre en œuvre si près de la présidentielle. Selon plusieurs proches, le chef de l'État, soucieux de faire émerger une nouvelle génération, serait à la recherche de nouveaux visages et de nouveaux profils, issus de la société civile.



Selon plusieurs de ses proches, François Hollande pourrait procéder à un lifting de son équipe, fin janvier ou début février. Crédits photo : Pool/ ABACA

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Les actes antimusulmans ont explosé en France en 2015

Par L'Obs

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve fait aussi état d'une diminution de 5% des actes antisémites, qui demeurent toutefois à un niveau élevé.



La vitrine explosée d'un kebab, le 8 janvier 2015 au lendemain des attentats de Charlie Hebdo, à Villefranche-sur-Saône (Rhône). (JEAN-PHILIPPE KSIAZEK / AFP)

Haine antisémite toujours intense, record d'actes antimusulmans, dégradations de lieux de culte chrétiens en hausse sensible : dans le sillage des attentats, l'année 2015 a connu une crispation de la question religieuse et communautaire en France.

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a résumé les grandes tendances dans une interview à "La Croix" de ce mercredi 20 janvier : pour la totalité de l'année 2015, déclare-t-il,

"nous constatons une diminution de 5% des actes antisémites", qui restent cependant "à un niveau élevé, avec 806 actes constatés", tandis que de leur côté, les actes antimusulmans ont plus que triplé et s'établissent à "environ 400".

Selon le président de l'Observatoire national contre l'islamophobie, Abdallah Zekri, le bilan atteint exactement 429 actions ou menaces contre les musulmans en 2015, soit un "sommet" jamais atteint depuis la création en 2011 de cette instance du CFCM (Conseil français du culte musulman).

Un seuil dépassé à seulement deux reprises

"L'islamophobie doit être combattue et dénoncée non seulement par les musulmans, mais aussi par la communauté nationale dans son ensemble car il n'est plus possible d'entendre et d'accepter que des

hommes politiques" puissent "dire que l'islam est incompatible avec les valeurs de la République", a réagi Abdallah Zekri dans un communiqué.

Ces tendances avaient été largement anticipées à la lecture des bilans intermédiaires réalisés en 2015. Plus de la moitié des actes antimusulmans avaient été enregistrés au seul premier trimestre, dans le sillage des attentats djihadistes contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, ceux du 13 novembre ayant eu nettement moins de répercussions.

Depuis 2005, les violences et menaces antisémites n'avaient dépassé qu'à deux reprises le seuil des 800 actes, en 2009 et 2014, à chaque fois en écho à un raidissement du conflit israélo-palestinien. L'année 2014 s'était soldée par 133 actes antimusulmans, selon un précédent décompte établi sur la base des plaintes et des mains courantes. Pour les actes antisémites, 851 cas avaient été enregistrés en 2014.

Atteintes aux lieux de culte

Le détail des chiffres pour 2015 doit être communiqué ce mercredi par le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), Gilles Clavreul. "Les juifs continuent d'être désignés comme des victimes spécifiques au sein de la communauté nationale. On peut comprendre que certains fassent le choix de ne pas porter de signes qui puissent les désigner et d'autres de quitter la France pour Israël ou d'autres pays", a commenté le président de la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), Alain Jakubowicz. Ce dernier fait référence à l'appel controversé du consistoire de Marseille, le 12 janvier, à ne plus porter la kippa dans les lieux publics.

Les lieux de culte et cimetières chrétiens, qui sont en France les plus nombreux et se comptent par dizaines de milliers, "ne sont pas épargnés avec 810 atteintes, en hausse de 20%", a aussi précisé Bernard Cazeneuve, dans cet entretien qui inaugure une nouvelle formule du quotidien catholique. "En tant que ministre des cultes, je ne peux accepter de tels actes. Ils doivent être sévèrement punis", a-t-il ajouté.

LAPRESSEENREVUE.EU

La laïcité "n'a pas à se durcir mais à s'affirmer"

' Bernard Cazeneuve a par ailleurs estimé que les racines chrétiennes de la France sont incontestables au regard de son histoire ',

mais qu'il ne fallait pas en faire "un motif d'exclusion de ceux qui ne sont pas chrétiens" ni "oublier la contribution qu'ils ont apportée eux aussi à l'histoire de notre pays". Des propos rares, voire inédits dans sa bouche. En octobre à Strasbourg, le ministre avait affirmé que "les valeurs républicaines sont aussi largement celles de l'Évangile".

Bernard Cazeneuve, tout en se définissant comme "personnellement agnostique", s'est demandé "comment un être humain peut avoir une vie riche et dense s'il ne s'ouvre pas, à un moment, à la réflexion spirituelle". La laïcité, selon lui, "n'a pas à se durcir, mais à s'affirmer". Mais "vouloir lancer une déclaration de guerre aux religions serait une erreur funeste", met-il en garde dans cet entretien, réalisé avant la polémique entre Manuel Valls et les dirigeants de l'Observatoire de la laïcité.

A.S. avec AFP

tempsreel.nouvelobs.com

III) La Ligue des droits de l'homme demande la fin de l'état d'urgence

Par Jean-Baptiste Jacquin



Des soldats sur la promenade des Anglais, à Nice, le 8 janvier. Lionel Cironneau/AP

Quand certains s'interrogent sur la nécessité de prolonger l'état d'urgence au-delà de son terme prévu au 26 février, la Ligue des droits de l'homme (LDH) estime que ce régime d'exception a déjà trop duré. Mardi 19 janvier, l'association a saisi le Conseil d'Etat pour demander la suspension de l'état d'urgence, sinon d'enjoindre au président de la République d'y mettre fin sans délai. Saisie en référé-liberté, la haute juridiction administrative a déjà fixé l'audience au mardi 26 janvier.

Si l'état d'urgence a été prolongé pour trois mois par la loi du 20 novembre 2015, le chef de l'Etat peut y mettre fin à tout moment par décret. Après les émeutes de banlieue de 2005, le président Jacques Chirac avait mis fin à l'état d'urgence le 4 janvier 2006, alors que le Parlement avait voté une prolongation de trois mois qui allait jusqu'au 18 février.

« Atteinte à plusieurs libertés fondamentales »

Dans la demande au Conseil d'Etat, formulée par l'avocat Patrice Spinosi, la LDH suggère qu'à défaut de mettre fin à l'état d'urgence, il faudrait au moins suspendre certaines de ses mesures, en particulier les perquisitions administratives et l'interdiction de réunions publiques. Une solution pour l'institution présidée par Jean-Marc Sauvé serait de laisser courir les assignations à résidence jusqu'au 26 février, mais d'interdire au ministère de l'intérieur et aux préfets de recourir aux autres mesures de ce régime d'exception.

« La persistance de l'état d'urgence plus de deux mois après son déclenchement est constitutive d'une atteinte grave et manifestement illégale à plusieurs libertés fondamentales », est-il ainsi écrit dans la requête au Conseil d'Etat. Et d'évoquer le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté d'aller et venir, la liberté de travailler, etc. Pour justifier une telle demande, la Ligue des droits de l'homme, qui n'entend « aucunement contester l'importance cruciale de la lutte contre le terrorisme », s'appuie sur le deuxième rapport d'étape sur le contrôle de l'état d'urgence publié le 13 janvier par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

L'essentiel des perquisitions administratives et des assignations à résidence ont été ordonnées dans les deux premières semaines qui ont suivi les attentats du 13 novembre. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois, a ainsi noté que « les principales cibles et les objectifs avaient été traités » et que « l'effet de surprise s'est largement estompé ». Il a évoqué « bien plus qu'un essoufflement », « l'extinction progressive de l'intérêt des mesures de police administrative ».

« Réponse à court terme »

Pour défendre le projet de loi sur l'état d'urgence, Manuel Valls avait déclaré à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2015 qu'il s'agissait d'« une réponse de court terme ». L'état d'urgence est déclaré, selon la loi de 1955, « en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ». Or, observe M. Spinosi, plus de deux mois après les attentats de novembre; « le péril lié à ces atteintes graves à l'ordre public ne saurait plus être regardé comme imminent au sens de la loi ».

La persistance d'une menace terroriste, n'est pas un critère prévu par la loi. Sinon, cela reviendrait « à autoriser le maintien perpétuel du régime exceptionnel au nom de la lutte contre le terrorisme et ainsi renoncer définitivement à l'Etat de droit », met en garde l'avocat de la LDH. Le risque a été souligné par la commission nationale consultative des droits de l'homme. Dans une déclaration de son assemblée générale du 15 janvier, cette autorité indépendante chargée de conseiller le gouvernement et le Parlement, a tenu à « rappeler combien l'état d'urgence, et plus généralement tous les dispositifs juridiques destinés à le pérenniser, portent intrinsèquement atteinte aux libertés et droits fondamentaux inhérents à l'Etat de droit. »

Deux questions prioritaires de constitutionnalité

Non seulement l'administration ne recourt pratiquement plus aux mesures de l'état d'urgence mais d'autres n'ont jamais été utilisées, comme le port du bracelet électronique pour des personnes assignées à résidence ou le blocage de sites Internet provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie.

Par ailleurs, la dissolution en janvier de trois associations culturelles, dont les dirigeants sont accusés d'avoir appelé « à la haine et au djihad »,

a été décidée par le ministère de l'intérieur sans recourir à l'article de la loi sur l'état d'urgence l'y autorisant, mais en se référant au code de sécurité intérieure existant. Ce qui fait dire à la LDH qu'il est « manifeste que les mesures de l'état d'urgence ne peuvent résolument plus passer pour strictement nécessaires et ont donc perdu toute justification ».

Le débat devant le Conseil d'Etat ne manquera pas d'intérêt, ne serait-ce que parce que la procédure du référé va amener le gouvernement à devoir justifier de façon très détaillée la nécessité opérationnelle et juridique de prolonger les mesures de l'état d'urgence, au moins jusqu'au 26 février. En écho, le Conseil constitutionnel va se pencher sur deux questions prioritaires soulevées par la LDH sur la conformité à la Constitution des perquisitions administratives et de l'interdiction de réunion sous l'état d'urgence.



Jean-Baptiste Jacquin
Journaliste

lemonde.fr

IV) Face aux rumeurs, opération patte blanche pour Macron

Magazine Marianne

Tensions avec Manuel Valls, démission, ambitions présidentielles... Invité ce mercredi matin chez Jean-Jacques Bourdin sur BFMTV, le ministre de l'Economie est revenu sur les rumeurs dont il fait l'objet. L'occasion de réaffirmer sa fidélité au président de la République.

Faire redescendre la pression. Depuis plusieurs mois, on ne compte plus les articles de presse faisant état de tensions entre Emmanuel Macron, qui passe pour le chouchou du chef de l'Etat, et ses petits camarades du gouvernement. Des papiers nourris à coups de fuites organisées et de off bien sentis. Pire encore : ses relations se seraient tendues avec Manuel Valls. Le Premier



Emmanuel Macron était en opération déminage face à Jean-Jacques Bourdin. - Sipa

ministre, qui se veut être l'incarnation de la modernité et de la transgression par la réforme, s'est fait ringardiser en quelques mois par l'ancien conseiller économique de François Hollande, toujours prêt à mettre les pieds dans le plat pour défriser la "vielle gauche". Et la cote dans les sondages de l'ancien banquier d'affaire, qui ne cesse de grimper, n'a semble-t-il pas arrangé les choses : on lui prête désormais des intentions présidentielles ! **Avec la perspective du prochain remaniement, le microcosme bruisse donc de rumeurs sur une éventuelle fin de la parenthèse Macron.** Celui qui considère le passage obligé par le suffrage universel comme "un cursus d'un ancien temps" se retrouverait alors sans fief électoral pour continuer à exister politiquement. Résultat, ce mercredi matin, Emmanuel Macron était en opération déminage face à Jean-Jacques Bourdin, sur BFMTV et RMC.

"Je suis au combat dans le gouvernement dirigé par Manuel Valls", a martelé le jeune "prodige". Avant de neutraliser les rumeurs insistantes sur sa démission, qu'il mettrait dans la balance pour faire pression sur le chef du gouvernement : "Je ne suis pas dans l'indécence qui consisterait à menacer de démissionner". Voilà pour le message de fidélité envoyé à Matignon, en espérant qu'il fasse effet. Passons à Hollande... Pressé par un Bourdin survolté qui veut connaître ses projets pour 2017, Macron joue l'offusqué : "Nous sommes en janvier 2016, Jean-Jacques Bourdin (...), c'est une question indécente. Je suis las de cette petite musique". Indécente, décidément, le mot est fort. Mais, tout en prenant bien soin de ne pas insulter l'avenir, la jeune pousse en politique prend un air inoffensif : François Hollande peut dormir sur ses deux oreilles (pour l'instant). Et, histoire que le message soit reçu cinq sur cinq à l'approche d'un possible remaniement, le ministre insiste à nouveau : "Moi, si je suis au gouvernement, c'est parce que j'y crois".

Questionné enfin sur une possible primaire des gauches à laquelle pourrait se soumettre le Président, Emmanuel Macron assène encore : **"C'est une question politique, je ne suis pas politicien"**. Loin du marigot politique, donc, tout entier dévoué à la tâche que lui ont confiée François Hollande et Manuel Valls, le ministre de l'Economie se replace une dernière fois dans le sillage présidentiel : "Il y a un président de la République qui a été élu par un peuple de gauche, c'est à lui de donner le 'la". Et d'ajouter : **"Il y a eu beaucoup de commentaires, c'est pour ça aussi que je suis venu vous voir"**. Etait-ce vraiment la peine de le préciser ?



V) Les amendements sur le revenu de base ont été rejetés



Les amendements sur le revenu de base défendus par Frédéric Lefebvre et Delphine Batho dans le cadre de l'examen de la loi sur la République Numérique ont été discutés hier à l'Assemblée nationale aux environs de 23 heures. Après avis négatif du rapporteur de la Commission des Lois et de la Ministre qui ont renvoyé tous deux les intervenants vers la commission Sirugue, les amendements ont été rejetés, de peu, par les députés.

Dans les minutes qui ont suivi le vote, Delphine Batho nous a déclaré : « Même si l'amendement n'a pas été adopté, le vote a été bien plus serré que je ne l'imaginais au point de départ en le proposant. Il a fallu que la Présidente de séance compte les voix en détail. C'est la preuve que l'idée du revenu de base progresse. C'est la première fois qu'elle reçoit un soutien aussi large

à l'Assemblée nationale. De plus en plus de députés de tous les groupes sont d'accord avec la nécessité d'engager un travail sérieux sur la façon de concrétiser cette proposition, comme le propose le Conseil National du Numérique. Ce débat qui a eu lieu à l'occasion du projet de loi numérique est un encouragement pour continuer à promouvoir le revenu de base. Surtout dans la perspective du projet de loi sur le travail et l'économie du numérique qu'annonce le gouvernement. »

Vous pouvez retrouver l'ensemble des débats sur ces amendements en vidéo ci-dessous .

<https://youtu.be/x79Xlz-5M7k>

Photo : Delphine Batho défendant son amendement sur les bancs de l'A.N. hier soir – Assemblée nationale – DR.

Le revenu de base

Voici la définition du Mouvement Français pour un revenu de base:

Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.

Quelles seraient les conséquences de la mise en place d'un revenu de base ?

La subsistance garantie pour tous, les exclus, les artistes, les indépendants, les jeunes entrepreneurs, les militants associatifs, les bénévoles, les citoyens investis dans la vie de leur quartier, les développeurs informatiques, les jeunes – étudiants, en recherche d'emploi ou de formation -, etc.

Une nouvelle manière d'aborder le travail

Le travail se réduit-il aux activités dont on peut tirer une rémunération ? Celles-ci sont-elles les seules activités qui créent de la richesse ?

Peut-on toujours dégager un salaire pour le travail ou les activités qui sont vecteurs de richesse, et notamment de richesse sociale : le développeur informatique qui crée des logiciels libres, le

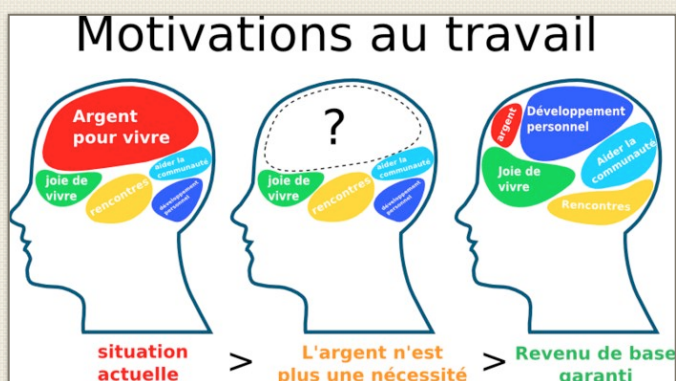
militant qui se mobilise pour développer l'animation et le lien social dans son quartier, le bénévole d'une association sportive ou caritative, les parents qui se mobilisent collectivement, l'entrepreneur dont le projet est en germe, l'artiste ou tout simplement le citoyen qui souhaite participer à la vie de la cité...?

Mettre en place un revenu de base, c'est donner le choix à chaque individu de s'engager dans des activités auxquelles il donne du sens, et qui donc seront des activités productives de sens lorsqu'elles ne sont pas productives économiquement. C'est donc un puissant catalyseur, un formidable investissement dans de nouvelles activités, vectrices de richesse économique et sociale.

C'est aussi un moyen pour que chacun puisse aborder le travail de façon plus sereine, sans peur du chômage.

Il est prouvé en outre, qu'un individu agissant par peur (chômage, précarité, soumission à une autorité ...) est amené à des comportements d'évitement (abuser du système, grappiller des avantages, alimenter la concurrence ...) et à des somatisations (coût sanitaire du stress au travail), tandis que celui qui choisit, qui participe, est plus investi et donc plus efficace avec un minimum d'énergie et de tensions individuelles ou collectives. Un jeune grandira plus sereinement sans les angoisses de chômage, de régression sociale véhiculées par ses parents, les médias, l'Ecole...

Nous pouvons donc raisonnablement en attendre de larges économies dans le coût de la santé (déjà prouvé lors des expérimentations en Namibie, en Inde...), le coût social (accompagnement de la précarité, réparation et gestion de la délinquance...), le coût éducatif, etc.



La suppression des trappes à inactivité

revenuebase.info

Dans un système d'allocations soumises à des

conditions de ressources, il n'est pas toujours avantageux d'accepter un emploi lorsque cela induit une perte de notre allocation.

➤ **Premier exemple** : accepter un emploi rémunéré 500 € induit une baisse de 190 € de RSA.

➤ **Deuxième exemple** : en acceptant un emploi saisonnier court, on perd son RSA. Une fois son contrat terminé, les démarches nécessaires pour récupérer le RSA peuvent être longues et induire un mois de carence, au point de dissuader d'accepter cet emploi saisonnier.

Une solution au problème du non-recours au RSA

Aujourd'hui, 1/3 des ménages éligibles au RSA socle et 2/3 des personnes éligibles au RSA activité – complément de revenu pour ceux qui ont un salaire modeste – ne le demandent pas. La lourdeur des démarches administratives et la stigmatisation qu'elles impliquent n'y sont pas pour rien. Aussi, bon nombre de ces ménages ne savent pas qu'ils ont droit au RSA activité.

Le revenu de base étant distribué automatiquement, il supprime le non-recours et permet ainsi déjà de réduire la pauvreté et les inégalités.

Une simplification du système de sécurité sociale actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.

On évite par exemple le phénomène du trop-perçu, véritable fléau qui mine le système du RSA, accroît l'incertitude des pensionnaires et la pression sur les fonctionnaires de la CAF (voir cet article: Les trop-perçus : symptôme de l'échec du RSA). Les agents sociaux ne sont plus réduits à vérifier des dossiers mais accompagnent bien des personnes dans leur parcours particulier.

L'individualisation de la Sécurité Sociale : le revenu de base est donné à l'individu sans tenir compte de sa situation familiale, ni conjugale ni de son mode de cohabitation. Ainsi, dans un couple ou dans une famille (mais aussi dans une colocation), chaque adulte perçoit son revenu de base (Au contraire, dans le cas du RSA par exemple, une personne seule reçoit 425 € en 2013 – forfait logement et APL exclues – tandis qu'un couple reçoit 609 € – source).

VI) Gérard Filoche sur RFI : « Un culot monstre de M. Gattaz, d'oser réclamer l'assouplissement du contrat de travail ! »

Gérard Filoche : "Un culot monstre de M. Gattaz, d'oser réclamer l'assouplissement du contrat de travail !"

<http://revenudebase.info>

Gérard Filoche, membre du Bureau national du PS, ne mâche pas ses mots ! Membre du bureau national du PS, ancien inspecteur du travail, il réagit à la demande du Medef, dirigé par Pierre Gattaz, qui réclame un assouplissement du contrat de travail et du licenciement. « Un culot monstre de M. Gattaz, d'oser réclamer ça ! Ils ont encaissé quelque chose comme 41 milliards de crédits impôt compétitivité emploi, ils n'ont pas créé un seul emploi « Si on veut de l'emploi il faut du droit du travail, si on veut de l'emploi il faut passer aux 32 heures ! » (...)

« Il y a mille entreprises en France qui font 50% du PIB. C'est elles qui décident de tout. C'est elles qui ont toutes les marges. Les PME, les PMI, les ETI sont toutes sous-traitantes, à 80%. Donc tout est entre les mains de mille patrons, ceux qui ont tous les pouvoirs, tout l'argent, tous les pouvoirs de décision... » (...) « Les petits patrons sont victimes comme les autres. » (...)

« Le CDI c'est la norme, c'est la condition pour que l'économie fonctionne. L'anomalie, c'est la précarité ! » (...) « L'économie n'a pas besoin de CDD, elle n'a pas besoin de précaires ! C'est une forme politique pour subordonner les gens. Parce que quand vous êtes en CDI, vous allez vous syndiquer plus facilement, et vous allez demander une augmentation de salaire plus facilement. Donc ils ne veulent pas ça, ils n'aiment pas ça ! » Gérard Filoche, membre du bureau national du PS, ancien inspecteur du travail, était l'invité du matin sur RFI. Auteur du livre « Vive l'entreprise ? Le Code du travail en danger », il revient au micro d'Arnaud Pontus sur le plan pour l'emploi, la rencontre entre les partenaires sociaux et l'appel pour une primaire à gauche.

maintenantlagauche.fr

VI) «Il y a trop de syndicats en France», déplore Jean-Marie Le Guen

Jules Pecnard



Jean-Marie Le Guen lors d'une séance de Questions au gouvernement, le 10 novembre 2015. Crédits photo : ERIC FEFERBERG/AFP

LE SCAN POLITIQUE - Alors qu'il défendait les mesures contre le chômage annoncées lundi par François Hollande, le secrétaire d'État a jugé que la multiplication des organisations affaiblissait le dialogue social. Il en a profité pour critiquer l'aile gauche du PS.

Depuis l'annonce du plan anti-chômage de François Hollande, le service après-vente de son gouvernement se veut plutôt musclé. Après Stéphane Le Foll puis Emmanuel Macron, c'est au tour de Jean-Marie Le Guen de brusquer un totem de la gauche de la gauche. Interrogé en fin de matinée sur LCP ce mercredi, le secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement a estimé qu'il y a «trop d'organisations syndicales» en France. La multiplication de ces syndicats «aboutit bien souvent à un affaiblissement du dialogue social», a-t-il ajouté.

Sommé de réagir au veto opposé par plusieurs syndicats de la Fnac à l'accord sur le travail dominical, l'élu parisien a répondu sans détour: «Il y aura des élections à la Fnac...». Faisant allusion aux organisations contestataires comme la CGT ou FO, Jean-Marie Le Guen estime «que ceux qui sont des bloquants seront marginalisés.

Et d'ailleurs ils perdent les élections». Le secrétaire d'État leur oppose notamment la volonté des salariés, qui souhaitent d'après lui «que les choses avancent». Soupçonné de tenir un discours similaire à celui de Nicolas Sarkozy, Jean-Marie Le Guen a répondu qu'il souhaite au contraire «renforcer les syndicats».

Une gauche «anti-hollandaise primaire», «crispée sur un discours simpliste»

Le secrétaire d'État a ensuite élargi son propos. S'agissant du mécontentement de la gauche du Parti socialiste vis-à-vis des mesures annoncées par François Hollande, Jean-Marie Le Guen n'y est pas allé par quatre chemins. D'après lui, le plan «ne satisfait pas ceux qui ne sont jamais satisfaits et qui, quelque part, font profession de ne pas l'être». Un écho aux propos de son collègue Stéphane Le Foll qui, la veille, réfute l'idée même que les frondeurs du PS puissent être des «partenaires» du gouvernement. «Avec des partenaires comme ça, il faut savoir où sont nos adversaires», avait lancé le ministre de l'Agriculture.

Mais l'ancien proche de Dominique Strauss-Kahn est allé plus loin encore, fustigeant une «petite» gauche «anti-hollandaise primaire». «À chaque fois, cette gauche de la gauche, cette gauche critique, qui donne sans arrêt des leçons à tout le monde, elle est incapable de se faire entendre par les Français», a tancé Jean-Marie Le Guen. La veille, Stéphane Le Foll avait déjà fustigé le fait que «le problème en France, c'est qu'on n'est jamais content». Emmanuel Macron, lui, a déclaré ce mercredi matin qu'un entrepreneur pouvait avoir une vie «plus dure» que ses salariés. Une affirmation que Jean-Marie Le Guen a pris le soin de tempérer... sans pour autant la contredire.



Jules Pecnard journaliste

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue